

ASSEMBLÉE NATIONALE

10 novembre 2010

LOI DE FINANCES POUR 2011 - (n° 2824)
(Seconde partie)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° II - 424

présenté par
Mme Brunel

ARTICLE 97

À l'alinéa 8, substituer à la première occurrence du mot :

« et »,

le signe :

« , ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.